

## GUIDE PRATIQUE POUR LA DEMANDE DE PRIME ÉNERGIE VIALIS

Ce guide est destiné à vous accompagner dans la constitution de votre dossier Aides aux Économies d'Énergie de Vialis. L'habitation résidentielle existante, objet des travaux d'économies d'énergie, est située dans une commune adhérente à Colmar Agglomération ou à la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach.

**Le dispositif est réservé aux particuliers, aux syndicats professionnels ou bénévoles agissant pour le compte de particulier(s) et aux SCI non soumises à l'impôt sur les sociétés.**

**NB :** Des contrôles de travaux, concernant leur nature et leur réalisation effective, sont réalisés par échantillonnage par un organisme de contrôle mandaté par Vialis. Leur validité est une condition pour le versement de la contribution financière du dispositif.

### Votre dossier doit comporter a minima 6 documents obligatoires :

- 1. La copie du devis de vos travaux daté et signé par vous-même.
- 2. La copie complète de la facture acquittée de vos travaux.
- 3. L'original de l'Attestation sur l'Honneur complétée et signée par vous et votre installateur.
- 4. La copie de la qualification professionnelle de votre installateur portant la mention RGE dans le domaine des travaux concernés et valide à la date d'engagement des travaux.
- 5. Un R.I.B. (Rélevé d'Identité Bancaire).
- 6. La documentation technique du matériel installé (issue du fabricant) mentionnant les caractéristiques de performance demandées ou selon le cas, le certificat exigé (**ACERMI ou QB23 du CSTB pour le matériel isolant**).
- 7. Si le bénéficiaire relève de la catégorie des ménages modestes : la copie de votre dernier avis d'imposition complet.
- 8. Si le bénéficiaire est une personne morale disposant d'un numéro SIREN : un extrait K-Bis.
- 9. Si le bénéficiaire est une Société Civile Immobilière (SCI) non soumise à l'impôt sur les sociétés : un SIREN et un justificatif de non-imposition sur les sociétés.



### Votre dossier est complet ?

Adressez-le à Vialis dans un délai de **2 mois maximum** à compter de la date d'édition de la facture de vos travaux à :

Vialis – Agence de Colmar  
10 rue des Bonnes Gens  
CS 70187 - 68004 COLMAR Cedex

Ou  
Vialis – Agence de Neuf-Brisach  
2 rue Michel Marsal  
68600 NEUF-BRISACH

### UNE QUESTION ?

Nos équipes sont à votre disposition pour vous accompagner par mail à [info@vialis.net](mailto:info@vialis.net) ou par téléphone au 03 89 24 60 60 :

• Agence de Colmar : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi.

• Agence de Neuf-Brisach : de 8h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

# 1. LE DEVIS (copie obligatoire)

## Les informations en couleur doivent être impérativement précisées :

Raison sociale :  
Adresse :  
Code Postal / Ville :  
Numéro de SIRET :

**BÉNÉFICIAIRE DE LA PRIME**  
Nom, Prénom :  
Adresse de facturation :  
Code Postal / Ville de facturation :

Devis N°XXXXX  
Date d'émission du devis ou bon de commande

Adresse des travaux :  
Code Postal / Ville des travaux :

Désignation des produits et / ou prestations	Quantité	Prix Unitaire	Total €
Nature des travaux : Pose du produit mentionné ci-dessous	1		0,00€
Description de l'appareil : • Marque (nom du fabricant) • Référence (nom de gamme) • Caractéristiques techniques du produit	1		0,00€

Si sous-traitance : raison sociale, N° SIRET  
et type de travaux réalisés par le sous-traitant.

TOTAL HT :  
TVA à taux réduit à 5,5 % :  
TOTAL TTC :

Date de validité de l'offre :

Date de signature :  
Signature :

Page: 1/1



## VÉRIFIEZ QUE :

- Le nom, prénom et adresse des travaux du bénéficiaire sur le devis sont identiques à ceux mentionnés sur l'Attestation sur l'Honneur ;
- La date de signature du devis (ou bon de commande) est manuscrite.  
Lorsque le bénéficiaire est une personne physique ou un syndicat de copropriété, le devis est signé au plus tôt quatorze jours avant la date d'inscription auprès de Vialis au dispositif d'aides aux économies d'énergie.  
À défaut (SCI ou toute autre personne morale), la date d'inscription au dispositif d'aides doit être antérieure ou égale à la date de signature du devis.
- La signature du bénéficiaire est manuscrite et identique à celle de la partie B de l'Attestation sur l'Honneur. Si le bénéficiaire est une Personne Morale la signature est complétée du nom, prénom et de la fonction du signataire ;
- L'opération réalisée est identique à celle mentionnée sur la facture et sur l'Attestation sur l'Honneur.
- En cas de sous-traitance :
  - Certificat RGE valide (à la date de signature du devis et dans le domaine des travaux réalisés) du sous-traitant ;
  - Le devis mentionne :
    - La raison sociale du sous-traitant
    - Le numéro SIRET du sous-traitant
    - Le ou les travaux réalisés par le sous-traitant.

# 2. LA FACTURE (copie obligatoire)

## Les informations en couleur doivent être impérativement précisées :

Raison sociale :  
Adresse :  
Code Postal / Ville :  
Numéro de SIRET :

**BÉNÉFICIAIRE DE LA PRIME**  
Nom, Prénom :  
Adresse de facturation :  
Code Postal / Ville de facturation :

Facture N°XXXXX  
Date d'émission de la facture

Adresse des travaux :  
Code Postal / Ville des travaux :

Désignation des produits et / ou prestations	Quantité	Prix Unitaire	Total €
Nature des travaux : Pose du produit mentionné ci-dessous	1		0,00€
Description de l'appareil : • Marque (nom du fabricant) • Référence (nom de gamme) • Caractéristiques techniques du produit + norme d'évaluation si exigée	1		0,00€

Si sous-traitance : raison sociale, N° SIRET  
et type de travaux réalisés par le sous-traitant.

TOTAL HT :  
TVA à taux réduit à 5,5 % :  
TOTAL TTC :

Page: 1/1

Modification, ajout et rature manuscrite (même attesté) non pris en compte.



## VÉRIFIEZ QUE :

- Le nom, prénom et adresse des travaux du bénéficiaire sont les mêmes que sur le devis et sur l'Attestation sur l'Honneur ;
- Établissement d'une facture unique et produite par une seule et même entreprise pour l'ensemble des équipements, matériaux ou appareils fournis et installés. Les équipements répondent aux critères de performance et de qualité exigés sur chaque fiche standardisée et listés en page 1 de l'Attestation sur l'Honneur correspondante.
- Le taux de TVA réduit est à 5,5 %.
- La mention de « pose » ou « installation » de l'appareil/produit doit impérativement être indiquée sur la facture.
- En cas de sous-traitance :
  - Certificat RGE valide du sous-traitant ;
  - La facture mentionne :
    - La raison sociale du sous-traitant
    - Le numéro SIRET du sous-traitant
    - Le ou les travaux réalisés par le sous-traitant.

### 3. L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR (original obligatoire)

### PARTIE A : TRAVAUX

- Remplissez l'Attestation sur l'Honneur correspondant à la nature de vos travaux ;
- Remplissez tous les champs libres de manière manuscrite, sans rature ni ruban correcteur ;
- Les copies ou versions scannées ne sont pas recevables ;
- L'impression des documents doit faire apparaître une feuille par page, les pieds de page et ne doit pas être réduite de plus de 10 %.

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires.

#### Complétez avec la date de signature de votre devis.

La date d'engagement de l'opération :

- pour une personne physique ou un syndicat de copropriété peut être antérieure de 14 jours maximum à la date d'inscription au dispositif.
- pour une SCI ou toute autre personne morale, cette date doit être postérieure ou égale à la date d'inscription au dispositif.

**Attention, selon le type de travaux, un délai minimal doit être respecté entre la date de signature du devis et la date du début des travaux.**

#### À compléter si sous-traitance.

**A. BAR-EN-101 (v. A54.5) : Mise en place d'un procédé d'isolation thermique en comble perdu ou en rampant de toiture**

(\*) Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ...../...../.....  
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ...../...../.....  
(\*) Date de la visite préalable du bâtiment où ont eu lieu les travaux : ...../...../.....  
(\*) Date de début des travaux (pose de l'isolant) : ...../...../.....  
Référence de la facture : .....

(\*) Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....

(\*) Adresse des travaux : .....

Complément d'adresse : .....

(\*) Code postal : .....

(\*) Ville : .....

(\*) Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération :  OUI  NON

(\*) Type de pose (l'isolation est réalisée entre un espace chauffé et un espace non chauffé) :  
 en combles perdus ;  
 en rampant de toitures

Caractéristiques de l'isolant posé :  
(\*) Surface d'isolant posé (m²) : .....  
(\*) Résistance thermique : R (m².K/W) : .....

A ne remplir que si la résistance thermique n'est pas mentionnée sur la preuve de réalisation de l'opération :  
(\*) Épaisseur (mm) : .....

L'isolation thermique réalisée a nécessité la mise en place d'un pare-vapeur ou tout autre dispositif permettant d'atteindre un résultat équivalent :  Oui  Non

A ne remplir que si les marque et référence de l'isolant posé ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :  
\*Marque(s) : .....  
\*Référence(s) : .....

**NB1** : pour la mise en place d'une isolation thermique en comble perdu, la résistance thermique R doit être supérieure ou égale à 7 m².K/W. Pour la mise en place d'une isolation thermique en rampant de toiture, la résistance thermique R doit être supérieure ou égale à 6 m².K/W.  
**NB2** : La résistance thermique de l'isolation existante n'est pas, le cas échéant, prise en compte pour la détermination de la résistance thermique ci-dessus.  
**NB3** : La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants. La résistance thermique est établie conformément à l'annexe 7 à l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie.  
**NB4** : dans le cas d'une pose superposée de plusieurs isolants, indiquer les marques et références de chacun des isolants posés ainsi que le R global et pour la surface d'isolant posée, la surface résultant de la superposition des isolants.

Le professionnel réalisant l'opération est titulaire d'un signe de qualité conforme aux exigences prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du 1 de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application. Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 11° ou du 14° du I de l'article 1er du décret précité.

Identité du professionnel titulaire du signe de qualité ayant réalisé l'opération, s'il n'est pas le signataire de cette attestation (sous-traitant par exemple) :

(\*) Nom : .....  
(\*) Prénom : .....  
(\*) Raison sociale : .....  
(\*) N° SIRET : .....

Page 2 sur 6

Vérifiez la cohérence avec votre facture.

Votre installateur remplit les critères techniques en cohérence avec votre facture.

Pour information, la partie A de chaque Attestation sur l'Honneur diffère selon la nature des travaux. Les spécificités à respecter pour chaque Attestation sur l'Honneur sont disponibles sur le site <https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie>.



### 3. L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR (original obligatoire)

### PARTIE R1 : REVENUS DU MÉNAGE BÉNÉFICIAIRE

À compléter si vous êtes éligible à la prime bonifiée.

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires.

Vérifiez la cohérence avec votre facture, votre devis et votre avis d'impôts.

#### R1. Revenus du ménage bénéficiaire de l'opération

(\*) Nom du signataire : ..... Prénom du signataire : .....  
(\*) Adresse : .....  
Complément d'adresse : .....  
(\*) Code postal : \_ \_ \_ \_ \_  
(\*) Ville : .....  
Pays : .....

(\*) Téléphone : \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_  
(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)  
(\*) Courriel : .....  
(indiquer « néant » si le bénéficiaire ne dispose pas d'une adresse de courriel)

(\*) Cocher l'une des deux cases suivantes : en tant que bénéficiaire de l'opération d'économie d'énergie, j'atteste que :

Les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau B et supérieurs ou égaux aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :

(\*) Nombre de personnes : \_ \_ \_ \_ \_  
Si mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :  
(\*) Nombre de foyers fiscaux : \_ \_ \_ \_ \_  
(\*) Nom (s) et prénom (s) du (des) premier (s) déclarant (s) des autres foyers fiscaux : .....

Les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :

(\*) Nombre de personnes : \_ \_ \_ \_ \_  
Si mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :  
(\*) Nombre de foyers fiscaux : \_ \_ \_ \_ \_  
(\*) Nom (s) et prénom (s) du (des) premier (s) déclarant (s) des autres foyers fiscaux : .....

Tableau A

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Ile-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	23 541	17 009
2	34 551	24 875
3	41 493	29 917
4	48 447	34 948
5	55 427	40 002
Par personne supplémentaire	+ 6 970	+ 5 045

Tableau B

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Ile-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	28 657	21 805
2	42 058	31 889
3	50 513	38 349
4	58 981	44 802
5	67 473	51 281
Par personne supplémentaire	+ 8 486	+ 6 462

Fait à .....  
(\*) Le \_ / \_ / \_

(\*) Signature du bénéficiaire

Vérifiez la cohérence de la case cochée.

Complétez si votre ménage comporte plusieurs foyers fiscaux.

- La signature est identique à celle de la partie B.  
- La date de signature doit être postérieure ou égale à la date de la facture.



- Joindre la copie (du) des justificatif(s) de votre revenu fiscal de référence complet au titre des revenus de l'année N-1 ou de l'année N-2 au complet. L'adresse de l'avis d'imposition doit figurer dans le dossier CEE (adresse des travaux et/ou adresse du bénéficiaire sur facture ou en partie B de l'Attestation sur l'Honneur).

Le document doit justifier le montant des revenus, le nombre de personnes du ménage et l'identification des foyers fiscaux.

## 4. LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (copie)

Les informations en couleur doivent être impérativement précisées.



### CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO X-XXXXXX VALABLE JUSQU'AU XX/XX/XXXX

ÉDITÉ LE XX/XX/XXXX



ACCREDITATION  
N°XXXXX,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

QUALIFICATION  
D'ENTREPRISES

#### SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : XX/XX/XXXX Raison sociale : NOM ENTREPRISE  
 Forme juridique : SARL ADRESSE  
 DEPUIS LE XX/XX/XXXX CODE POSTAL VILLE  
 Capital : XX XXX Téléphone : XX XX XX XX XX Fax : XX XX XX XX XX  
 Portable : XX XX XX XX XX  
 Registre du commerce ou répertoire des métiers : Site internet : XXXXXXXXXXXX.XXX  
 E-mail : XXXXXXXXXXXX@XXXXXXXXXX.XXX  
 Siren : XXX XXX XXX XXXX Responsabilité légale :  
 Code NACE : XXXXX NOM DU (DE LA) GÉRANT(E)  
 Numéro caisse de congés payés : XXXXXXXX-X XX  
 Assurance Responsabilité Travaux : XXXXXX  
 Assurance Responsabilité Civile : XXXXXX  
 Situation fiscale et sociale : À jour au XX/XX/XXXX

Effectif moyen : XX Tranche de classification : XXXXX

#### QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
XXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	XX/XX/XXXX
XXXX	XXXXXXXX	XX/XX/XXXX

#### Domaines RGE de travaux couverts

Domaines	Date d'attribution
XXXXXXXXXXXXXXXXXX	XX/XX/XXXX
XXXXXXXX	XX/XX/XXXX

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

\* ou du plus récent renouvellement

Version 01-2016

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessous, en vigueur à la date de la demande.

1/1

Date limite ou période de validité du certificat.

Type de certificat.

La date d'attribution du document doit être antérieure ou égale à la date de signature du devis.



### VÉRIFIEZ :

- La période de validité du certificat : le « domaine RGE de travaux couverts » de votre installateur doit être valide à la date de signature du devis ;
- Le type de certificat : le domaine RGE de travaux couverts par le certificat doit correspondre à vos travaux ;
- En cas de sous-traitance, l'artisan sous-traitant doit être qualifié RGE au moment de la signature de votre devis et le certificat doit correspondre à vos travaux.

Siège social et agence de Colmar • 10 rue des Bonnes Gens, CS 70187, 68004 Colmar Cedex

Agence de Neuf-Brisach • 2 rue Michel Marsal, 68600 Neuf-Brisach

Téléphone : 03 89 24 60 60 • E-mail : info@vialis.net • Site internet : energies.vialis.net

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

